

# Conférence nationale de consensus sur l'aisance aquatique à 4, 5 et 6 ans

Revue de littérature et Rapport de jury sur l'aisance aquatique chez les 4-6 ans  
Juin 2020

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE - DSDEN 26

**AISANCE  
AQUATIQUE**

Conférence nationale de consensus  
sur l'aisance aquatique à 4, 5 et 6 ans

REIMS - 20 au 22 janvier 2020

REIMS - 20 au 22 janvier 2020

# Conférence nationale de consensus sur l'aisance aquatique à 4, 5 et 6 ans

2



Conférence nationale de consensus sur  
l'aisance aquatique à 4, 5 et 6 ans

Volume 1/3 : Contributions des experts

Volume 2/3 : Revue de littérature

*Volume 3/3 : Rapport du Jury*

- <http://sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/article/conference-de-consensus-18996>

# Thèmes 1 et 2

## « Définition et finalités de l'aisance aquatique »

3

- Le concept d'aisance aquatique est totalement absent des concepts mobilisés dans les études et programmes d'enseignement de la natation dans le monde.
- Les notions de compétences aquatiques et d'habiletés aquatiques semblent les plus utilisées pour étudier et concevoir des programmes de formation.
- Depuis une dizaine d'années, les conceptions écologiques permettent de rapprocher les études scientifiques et les programmes de formation au plus près de la problématique de la noyade.
- Si la prévention de la noyade est un objectif essentiel à poursuivre, l'éducation au milieu aquatique dès le plus jeune âge est également un levier puissant pour engager durablement les futurs adultes dans une large gamme d'activités physiques.



# Thèmes 1 et 2

## « Définition et finalités de l'aisance aquatique »

4

### Définition de l'Aisance aquatique :

- « Expérience positive de l'eau qui fonde la capacité d'agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique ».
- Les principales familles de situations en lien avec l'aisance aquatique concernent : les modalités de l'entrée dans l'eau, l'immersion, l'équilibre de flottaison sans déplacement, le déplacement, la sortie autonome de l'eau.
- La capacité à appréhender et à agir en sécurité dans l'environnement immédiat des milieux aquatiques n'est pas isolable de l'acquisition de l'aisance aquatique.

# Thèmes 1 et 2

## « Définition et finalités de l'aisance aquatique »

5

### Préconisation n° 3 :

- De par son enjeu sociétal, l'aisance aquatique relève des apprentissages fondamentaux.
- A ce titre, tous les enfants doivent pouvoir l'acquérir et tous les temps possibles (scolaire, périscolaire et extra-scolaire) doivent être mobilisables à cet effet.

→ *Mesure n° 2 : Inscrire la construction de l'aisance aquatique comme un élément fondamental dans le code de l'éducation et dans les programmes qui en découlent*



# Thème 3

## « Certification de l'aisance aquatique »

6

- Les études montrent que les enfants de 4 ans sont capables d'acquérir un ensemble d'habiletés aquatiques sur des programmes de 16 séances de 30 minutes.
- Les parcours de certification doivent s'inspirer des circonstances de noyades pour cette tranche d'âge.
- Le parcours combiné apparaît comme le format de test le plus approprié, mais sa passation doit rester « rare » afin de vérifier des capacités d'adaptation spontanées.
- L'entrée dans l'eau avec immersion totale, le déplacement d'au moins 10 mètres avec 2 équilibres à maîtriser, un surplace vertical nécessitant plusieurs échanges respiratoires, une immersion en fin de parcours et une remontée sans assistance (absence d'échelle a minima) apparaissent des contenus cohérents au regard des études.
- Certifier une compétence implique la vérification de connaissances ou d'attitudes de base pour ne pas se mettre en danger
- Certifier peut avoir des effets pervers en ce qui concerne le degré de vigilance des parents.

# Thème 3

## « Certification de l'aisance aquatique »

7

### Préconisation n°4 : Evaluation de l'Aisance aquatique

- L'aisance aquatique relève d'un continuum permanent et ouvert d'acquisitions : le principe d'une certification stricte de l'aisance aquatique est donc écarté au profit d'un dispositif permettant **le repérage permanent** et attestable de l'évolution des acquisitions.
- Une **grille-repère** unique de l'aisance aquatique doit être élaborée à l'échelle nationale. Elle permettra de situer les capacités de l'enfant puis de l'adolescent et de l'adulte de façon positive et bienveillante. Cette grille sera le support d'un dialogue avec les familles et servira à établir un point d'étape à 6 ans, explicite et compréhensible par tous avant de devenir le support d'une évaluation tout au long de la vie.



# Thème 3

## « Certification de l'aisance aquatique »

8

→ *Mesure n°4* : Supprimer la référence à l'aisance aquatique dans les divers textes actuels de certification liés au savoir nager

L'aisance aquatique ne peut faire l'objet d'une certification stricte (acquis ou non acquis) tel que définie dans le Code du sport en raison de sa nature (un continuum ouvert), il en découle :

- Suppression ou modification de l'article A. 322-3-2 paragraphe I du code du sport
- Modification de l'article A 322-3-1
- Modification de la Circulaire Enseignement de la natation du BOEN 2017-127 du 22-8-2017
- Suppression de l'annexe 4 ou le nom « Aisance aquatique » utilisé pour désigner le test renvoyant à l'article A. 322-3-2 du Code du sport lequel doit être par ailleurs supprimé (cf. supra).
- Modification de l'article 3.-I de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles (conséquence de la suppression de l'article A. 322-3-2 paragraphe I du code du sport)



# Thème 3

## « Certification de l'aisance aquatique »

9

- → *Mesure n°5 : Construire le continuum de l'aisance aquatique, tester et diffuser une grille nationale de référence (grille repère) pour l'appréciation de l'aisance aquatique*
- L'idée est d'établir une **grille de nationale de référence** sur la base du PIX, une initiative des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Pix remplace le B2i et a vocation à être généralisé à partir de la rentrée 2019 pour tous les élèves de France de 3e et de Terminale.

## Thème 3

# « Certification de l'aisance aquatique »

10

- → *Mesure n°7 : Intégrer la grille repère dans le processus d'évaluation des compétences et des connaissances des élèves de l'école maternelle relatives au domaine d'apprentissages intitulé « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique »*

# Thème 4

## « Construction de l'aisance aquatique »

11

- L'âge idéal pour construire les premières compétences aquatiques se situe en moyenne entre 4 et 6 ans. Plus que l'âge civil, c'est le niveau de motricité des enfants (équilibre, marche, saut...) qui est à prendre en compte.
- Progresser dans ces compétences nécessite une exploration du milieu aquatique permettant d'ajuster de nouvelles coordinations.
- Des effets significatifs des programmes d'intervention sont enregistrés dès 8 semaines en ce qui concerne les habiletés motrices, 1 heure pour les connaissances.
- Il y a un effet positif de la durée des programmes sur la motricité aquatique, mais le lien n'est pas démontré pour les connaissances.



# Thème 4

## « Construction de l'aisance aquatique »

12

- L'effet de **modèles pédagogique** (directive vs active) sur les apprentissages n'est **pas démontré**.
- Les interventions stimulant l'**imaginaire** des enfants (histoire jouée dans l'eau) sont plus efficaces pour permettre les progrès moteurs.
- L'eau profonde peut avoir un effet neutre ou négatif sur les apprentissages.
- Il faut accompagner les interventions à destination des enfants par des **interventions à l'attention des parents**.

# Thème 4

## « Construction de l'aisance aquatique »

13

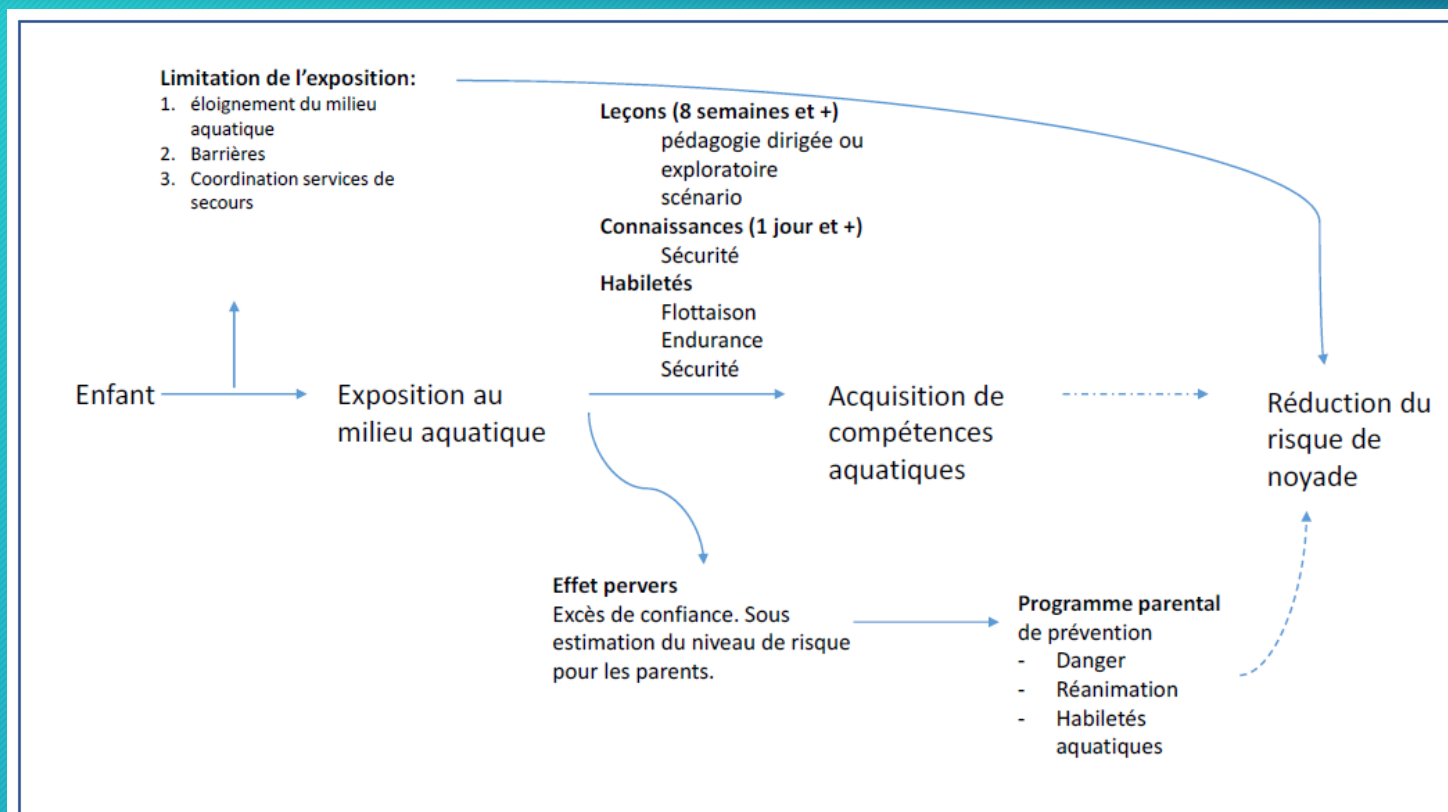


Figure 2. Résumé des conclusions à la question « Pour les enfants d'âge préscolaire âgés de 4 à 6 ans sans état de santé particulier, quelles interventions pédagogiques sont-elles efficaces pour améliorer la sécurité aquatique? »

# Thème 4

## « Construction de l'aisance aquatique »

14

### Préconisation n°9 portant sur les aspects pédagogiques

- Au regard de la diversité des contextes et de la singularité des apprenants, il n'est pas souhaitable de fixer des recommandations trop strictes relatives aux modalités pédagogiques, à l'exception de trois éléments intangibles :
  - ne pas arrêter des repères annuels figés à ces âges pour lesquels le respect de la variabilité des rythmes d'apprentissage est capital.
  - ne pas évaluer les capacités de l'enfant dans des situations où il disposerait de matériel de flottaison et d'appui terrestre.
  - l'intervention s'opère en équipe pédagogique
- Le jury souligne fortement l'importance de la construction d'une **expérience positive** du milieu aquatique qui doit guider en toutes circonstances l'action de l'ensemble des intervenants. En ce sens, le **positionnement de l'intervenant dans l'eau** et non en extérieur est fort recommandable pour ces tranches d'âge et la visée d'aisance aquatique.



# Thème 5

## « Contexte matériel et institutionnel »

15

- L'aisance aquatique révèle une rivalité entre un État, propriétaire du problème public de la noyade et des collectivités, propriétaires des bassins d'apprentissage.
- L'aisance aquatique représente un *quasi-marché* non pas régulé par les prix mais par la demande qualitative de ses bénéficiaires.
- L'aisance aquatique est un *quasi-marché* de plus en plus concurrentiel ou les acteurs du secteur non-marchand se distinguent de ceux du secteur marchand, et inversement : les premiers, en réduisant *l'incertitude sur la qualité* ; les seconds, en se centrant sur la *figure client*.
- L'aisance aquatique intègre une politique publique générale du savoir nager en réponse au *drame* du problème de noyades converti en *fiction* d'une France qui ne sait pas nager : apprendre à nager est en conséquence une priorité nationale.

# Thème 5

## « Contexte matériel et institutionnel »

16

- Les 30 projets pédagogiques consultés relatifs à l'aisance aquatique présentent une dominante éducative orientée vers une motricité pour se déplacer plutôt qu'une motricité pour flotter ; vers une natation fondamentale plutôt qu'une natation sécuritaire.
- Les 30 projets pédagogiques consultés relatifs à l'aisance aquatique abordent très partiellement les comportements et les compétences sécuritaires d'ordre aquatique.
- Les 30 projets pédagogiques consultés relatifs à l'aisance aquatique développent des cycles d'enseignement reposant sur une série de paliers d'acquisition constitutive d'une conception *stadiste* et *structuraliste* de la formation des élèves.
- La délivrance des tests de l'aisance aquatique pose la question de *la garantie de l'assurance-vie* des élèves et celle des responsabilités du délivreur.



# Thème 6

## « Compétences à l'encadrement »

17

- L'aisance aquatique se trouve au cœur d'une problématique éducative bien française, celle du **continuum éducatif** chez les moins de 6 ans (liaison école-péri-scolaire).
- L'aisance aquatique révèle une aporie, en même temps qu'un défi à relever, **entre sécurité aquatique (nager pour se sauver) et enrichir sa motricité**.
- L'aisance aquatique fait régulièrement l'objet de politiques publiques conduites à deux niveaux : à l'échelon local (les collectivités) et national (l'État), et toujours en partenariat avec le mouvement sportif et les groupements professionnels.
- Si les savoirs professionnels transmis par différents types de formation se ressemblent, le **poids des cultures institutionnelles** dans le système de formation (établissements publics du Ministère des Sports, universités, opérateurs privés), comme dans le système d'emploi (éducation nationale, collectivités, privés) influence les constructions identitaires des éducateurs, leurs structures de représentations et de croyances à propos de l'aisance aquatique.



# Thème 6

## « Compétences à l'encadrement »

18

- Les expériences de formations différentes et les niveaux de qualification inégaux risquent de déboucher sur des **expertises contrastées** sur le terrain. Des compensations sont alors mises en place pour autoriser un développement professionnel a minima autour de l'aisance aquatique.
- L'aisance aquatique réclame un agir professionnel spécifique, fait de gestes professionnels (GP), dénominateurs communs d'une culture de métier et de gestes de métier (GM), adaptation personnalisée par le professionnel en regard des contingences locales ici et maintenant. **Les GP et les GM illustrent des standards de pratique propres à chaque intervenant** de l'aisance aquatique, révélateur de cultures professionnels qui parfois s'opposent.
- Dans sa relation aux PE, les **MNS** exploitent la logique des territoires partagés, faite de régulations (négociations le plus souvent ; conflits de temps à autres), propices à des redefinitions locales de leur **légitimité** (le MNS en tant qu'expert de l'aisance aquatique).

# Thème 6

## « Compétences à l'encadrement »

19

### Préconisation n°8 portant sur la formation des autres intervenants

- Il convient de doter tous les personnels concernés par l'acquisition de l'aisance aquatique de compétences spécifiques dans le cadre de la formation initiale et continue adossées à des blocs de compétences mis à jour.
- Notamment, il s'agit de favoriser et compléter :
  - la formation des professeurs des écoles dès la licence
  - la formation des ATSEM et AESH
  - la formation d'autres intervenants susceptibles de contribuer aux actions (travailleurs sociaux...)
- Il convient de vérifier que l'ensemble de ces personnels disposent eux-mêmes de capacités d'agir en toute sécurité en milieu aquatique ainsi que le PSC1. Si l'Ecole constitue bien un point central pour l'aisance aquatique, il convient de concevoir des processus de co-intervention à l'aisance aquatique (PE-MNS par exemple) qui fassent l'objet de la mise en place de formations multi catégorielles.



# Conclusion

20

- L'eau constitue un vrai terrain de jeu et d'aventure pour qui sait y entrer, s'y abandonner, et s'en extraire. Mais elle peut aussi devenir ce monstre terrifiant pour qui ne maîtrise pas ce concept « d'aisance aquatique » que souhaite développer l'État et les ministères en charge du dossier.
- Pour appuyer la réflexion de la conférence de consensus et apporter un éclairage nouveau, cette revue de littérature a été conçue autour de six thématiques. Elle convoque plusieurs champs scientifiques dans une approche transdisciplinaire, ce qui devrait en faire sa richesse, même si les investigations, loin de là, n'ont pas toutes été menées.
- Les travaux recensés confortent de nombreuses orientations envisagées par l'administration scolaire, les collectivités, le mouvement sportif ou les groupements professionnels. D'autres ouvrent des pistes de réflexion qui pourraient améliorer les systèmes éducatifs déjà mis en oeuvre, la **formation des professionnels en charge de l'enseignement de la natation** et aider les décisions quant aux manières d'accompagner les enfants à apprivoiser l'élément aquatique et se doter d'une *culture de l'eau*. Telles étaient en tout cas les préoccupations qui ont guidé ce travail.